

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 octobre 2016
CO 074 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50
Présents : 42
Votants : 43

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 27 septembre 2016

Objet : Réduction de cotisation PETR pour formation fusion des Communautés de Communes

VU la note de synthèse n°4 par réf à l'article L 2121-12 du CGCT relative à la réduction de cotisation au Syndicat Mixte de Pays du Revermont Poligny, Arbois, Salins (PRPAS),

VU l'avis de la Commission des Finances et Affaires Générales, en séance du 22 septembre 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales,

VU la délibération du Pays du Revermont portant réduction de cotisation,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de fusion, le PETR a décidé de réduire le montant des cotisations de manière à financer indirectement les prestations de consultant sur la thématique « fusion » ou à financer des formations spécifiques fusion aux personnels,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Donne son accord à la baisse de cotisation et se prononce sur une cotisation 2016 réduite de 59 972 € à 51 972 €, soit une baisse de 8 000 €, celle de la CCAVV étant de 4 973 € et la baisse de la CCPS de 4 780 €.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean François GAILLARD

